

## COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE 2020

Le concours externe de gardien brigadier de police municipale est un concours avec épreuves ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) (CAP, BEP, ...),
- ou
- d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Si vous ne remplissez pas la condition de diplôme requis, alors vous pouvez faire une procédure d'équivalence :

### **1- Si vous êtes un candidat sans diplôme mais avec une expérience professionnelle**

Les candidats sans diplôme peuvent obtenir une équivalence **en se prévalant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.**

**Ces candidats sont invités à saisir la commission compétente du CDG organisateur du concours, à savoir le CDG 35 :**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale  
Service Concours Examens  
1 avenue de Tizé – CS 13600  
35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX

Les candidats doivent alors télécharger le formulaire, pendant la période d'inscription, sur le tableau de préinscription du site internet du CDG 35, le compléter et y joindre l'ensemble des justificatifs demandés.

**Attention** : cette demande est liée à l'inscription au concours : la demande d'équivalence doit être jointe au dossier d'inscription ou à défaut être transmise (pour compléter un dossier d'inscription) au CDG 35 au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée au 14 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'équivalence seule n'équivaut pas à une inscription au concours de gardien-brigadier de police municipale.

Les décisions d'équivalence rendues pour une session précédente du concours **externe de gardien (brigadier) de police municipale sont recevables au titre du concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2020.**

### **2- Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger**

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent saisir la commission d'équivalence de diplôme, placée auprès du centre de gestion organisateur du concours soit ici le CDG 35, s'ils veulent s'inscrire au concours externe de gardien-brigadier de police municipale :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale  
Service Concours Examens  
1 avenue de Tizé – CS 13600  
35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX

Les candidats doivent alors télécharger le formulaire, pendant la période d'inscription, sur le tableau de préinscription du site internet du CDG 35, le compléter et y joindre l'ensemble des justificatifs demandés.

**Attention** : cette demande est liée à l'inscription au concours : la demande d'équivalence doit être jointe au dossier d'inscription ou à défaut être transmise (pour compléter un dossier d'inscription) au CDG 35 au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée au 14 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'équivalence seule n'équivaut pas à une inscription au concours de gardien-brigadier de police municipale.

Les décisions d'équivalence rendues pour une session précédente du concours **externe de gardien (brigadier) de police municipale sont recevables au titre du concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2020.**

### **3- Si vous êtes titulaire d'un diplôme autre que celui requis**

Les candidats titulaires **d'un autre diplôme que celui requis** (c'est-à-dire ici un diplôme non homologué ou d'un niveau inférieur comme par exemple le certificat de formation générale) peuvent obtenir une équivalence **en se prévalant de ce diplôme qui doit être complété par une expérience professionnelle d'au moins 2 ans**.

**Ces candidats sont invités à saisir la commission compétente du CDG organisateur du concours, à savoir le CDG 35 :**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale  
Service Concours Examens  
1 avenue de Tizé – CS 13600  
35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX

Les candidats doivent alors télécharger le formulaire, pendant la période d'inscription, sur le tableau de préinscription du site internet du CDG 35, le compléter et y joindre l'ensemble des justificatifs demandés.

**Attention** : cette demande est liée à l'inscription au concours : la demande d'équivalence doit être jointe au dossier d'inscription ou à défaut être transmise (pour compléter un dossier d'inscription) au CDG 35 au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée au 14 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'équivalence seule n'équivaut pas à une inscription au concours de gardien-brigadier de police municipale.

Les décisions d'équivalence rendues pour une session précédente du concours **externe de gardien (brigadier) de police municipale** **sont recevables au titre du concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2020**.

#### **Rappel :**

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par le statut particulier, le concours est ouvert :

- aux pères et mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille),
- aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports (joindre un justificatif officiel).